

A PARTIR DU 27 JUIN 2021

Réunions ponctuelles		Nombre maximum de participants	Conditions		
			CERM/CIRM?	Protocole ?	Informations complémentaires
À domicile	Indoor	Ménage + 8	NON	NON	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis non-compris ; • Sauf si cela est impossible en raison de la nature de l'activité, des groupes sont constitués par ménage ou d'un maximum de huit personnes, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis non-compris. Ces groupes ne peuvent pas changer de composition.
	Outdoor	/			
Activités organisées (culture, jeunesse,...)	Indoor	100 jusqu'au 29 juillet et 200 à partir du 30 juillet	NON	OUI	<ul style="list-style-type: none"> • Organisées par un club ou une association ; • En présence d'un entraîneur, superviseur ou encadrant majeur ; • Les encadrants non-compris ; • Les encadrants et les participants âgés de 13 ans et plus, respectent, dans la mesure du possible, la distance d'1,5 m entre eux ; • Les participants restent dans leur propre groupe ; • Chaque participant, jusqu'à l'âge 17 ans, peut être accompagné par un seul ou plusieurs membres du même ménage.
	Outdoor	100 jusqu'au 29 juillet et 200 à partir du 30 juillet			
Participants aux entraînements et compétitions sportives	Indoor	Pas de limite au nombre de participants	NON	OUI	Les infrastructures et établissements sportifs dans lesquels se déroulent les entraînements et compétitions respectent les neuf règles minimales.
	Outdoor				
Spectateurs compétitions sportives, entraînements sportifs, représentations	Indoor	Assis, 100 % capacité CIRM sans dépasser 2000 personnes jusqu'au 29 juillet 2021 et	OUI	OUI	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des neuf règles minimales et des protocoles ; • Le port du masque est obligatoire, sauf pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis ; • Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis compris dans la capacité maximale ;
culturelles et autres, congrès et événements		sans dépasser 3000 personnes à partir du 30 juillet 2021			<ul style="list-style-type: none"> • L'approbation préalable de l'autorité locale est requise sauf si le public est inférieur à 100 personnes à l'intérieur ; • Si des activités horeca sont exercées, les règles horeca doivent être respectées (sauf le niveau sonore de 80 db).
	Outdoor	Sans dépasser 2500 personnes jusqu'au 29 juillet 2021 et sans dépasser 5000 personnes à partir du 30 juillet 2021			<ul style="list-style-type: none"> • Respect des neuf règles minimales et des protocoles ; • Le port du masque est obligatoire, sauf pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis et lorsque le public est tenu de rester assis, aussi longtemps que la personne est assise ; • Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis compris dans la capacité maximale • L'approbation préalable de l'autorité locale est requise sauf si le public est à 200 personnes à l'extérieur ; • Si des activités horeca sont exercées, les règles horeca doivent être respectées (sauf le niveau sonore de 80 db).
Cérémonies, cultes et mariages, funérailles, crémations et visite d'un cimetière dans le cadre de funérailles	Indoor	200 Ce nombre peut être augmenté si autorisation communale après CIRM (max. 100% de la capacité CIRM, sans dépasser les 2000 personnes jusqu'au 29 juillet 2021 inclus et sans dépasser les 3000 personnes à partir du 30 juillet 2021)	PARFOIS	OUI	<ul style="list-style-type: none"> • Les neuf règles applicables doivent-être respectées. • Dans les locaux et aux lieux prévus à cet effet ; • Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis, l'officier de l'état civil et le ministre du culte non-compris ; • Respect de règles spécifiques (distance 1,5 m, contacts physiques entre les personnes interdits sauf au sein d'un même groupe ou d'un même ménage, port d'un masque buccal).
	Outdoor	400			
		Ce nombre peut être augmenté si autorisation communale après CIRM (sans dépasser 2500 personnes jusqu'au 29 juillet 2021 inclus et sans dépasser 5000 personnes à partir du 30 juillet 2021)			